Zone bleue : attention aux contraventions - Blain

jeudi 29 décembre 2011

Mise en place au mois de septembre, pour une partie des places de stationnement du centre-ville, la zone bleue va terminer sa période de rodage ! Jusqu'à présent, l'absence de disque de stationnement ou le non-respect des créneaux horaires faisaient uniquement l'objet d'un papillon sur le pare-brise, rappelant les nouvelles modalités de stationnement. Les panneaux lumineux affichaient régulièrement ce même message pédagogique. Mais en 2012, terminée la tolérance ! À partir du 2 janvier, **« les véhicules qui ne mettront pas le disque de stationnement ou ne respecteront pas les horaires autorisés se verront verbalisés »,** avertit la municipalité.

« Tous les véhicules sont concernés, y compris les véhicules de la ville, de même que ceux titulaires de la carte handicapés », précise bien Emmanuel Pédrono, agent de la police municipale qui aura en charge, avec sa collègue Nathalie Cojo, de faire respecter ces nouvelles dispositions. La gendarmerie aussi pourra verbaliser.

Qu'on se le dise : il pourra en coûter de 17 à 35 € aux contrevenants et jusqu'à 75 € pour tout retard dans le paiement de l'amende. L'arrêté municipal est affiché en mairie et consultable sur le site de la Ville.

Novembre 2011 - Décembre 2011 -

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

2011 2012

Votre annonce ici

L'ATELIER DES CHEFS

Devenez un vrai cordon bleu avec les cours culinaires de l'Atelier !

THE BODY SHOP

Plus de 900 produits cosmétiques. Achetez en ligne des fragrances, soins pour le bain et le corps...

MYPIX.COM

2 cadeaux achetés, le 3° est offert + LIVRAISON GRATUITE (sans minimum d'achat) Jusqu'au 12/12/2011

Obsèques

Consultez les annonces obsèques/dans nos cœurs

+ Voir les avis obsèques

Jus
sur
pou
de E

Esp

Admin
public

Autres

Syndic

Lieux
loisirs

Ass

Etabli
univer

Institu

Office
d'initia